



11 juillet 2011

---

## Circulaire\*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins des congés de détente**

1. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2011/7 sur le congé de détente, et à l'issue de consultations interinstitutions, le Bureau de la gestion des ressources humaines approuve par la présente circulaire la liste des lieux d'affectation donnant droit au congé de détente, détermine la période de service ouvrant droit au congé (périodicité) et désigne les localités approuvées aux fins de congé. On trouvera à l'annexe I la liste des lieux d'affectation ouvrant droit aux congés de détente avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.
2. Si les conditions qui règnent dans un lieu d'affectation changent notablement dans le courant de l'année, il peut être décidé d'approuver l'inscription de ce lieu sur la liste de ceux qui ouvrent droit au congé de détente ou le retrait de cette liste. De même, si la sécurité et les conditions de vie et de travail s'améliorent ou se dégradent dans un lieu d'affectation donné, le Bureau de la gestion des ressources humaines peut, à l'issue de consultations interinstitutions, modifier la périodicité.
3. Le fait que l'Organisation retienne certaines localités aux fins du congé de détente n'empêche pas les fonctionnaires pouvant prétendre à ce congé de se rendre dans une autre localité. Toutefois, la responsabilité financière de l'Organisation est limitée au paiement des frais de voyage, au tarif le moins cher de la classe économique, par l'itinéraire le plus économique et le plus direct, entre le lieu où le fonctionnaire est en poste et la localité désignée pour le congé de détente. Dans les cas où l'Organisation dispose de ses propres moyens de transport, elle en fait bénéficier le fonctionnaire gratuitement, et il n'est alors effectué aucun versement au titre des frais de voyage. Si elle ne dispose pas de ses propres moyens de transport, elle peut soit acheter elle-même le billet, soit verser une somme forfaitaire.

---

\* Date d'expiration : 31 décembre 2011.



## Annexe

### Liste des lieux d'affectation approuvés par le Bureau de la gestion des ressources humaines aux fins du congé de détente (1<sup>er</sup> juillet 2011)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
<b>Afghanistan (y compris la MANUA)</b>			
Région de Kandahar	4 semaines	Doubaï	Jusqu'au 30 septembre 2011
Région de Kandahar	6 semaines	Doubaï	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	6 semaines	Doubaï	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Algérie (y compris la MINURSO)</b>			
Tindouf	8 semaines	Las Palmas	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Burundi (y compris le BNUB)</b>			
Tout le pays	8 semaines	Nairobi	Jusqu'au 30 septembre 2011
Tout le pays	12 semaines	Nairobi	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Côte d'Ivoire (y compris l'ONUCI)</b>			
Tout le pays	8 semaines	Accra	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Éthiopie</b>			
Awasa (région de l'Oromia)	12 semaines	Addis-Abeba	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Gode, Kebredahar, Jijiga (région Somalie)	8 semaines	Addis-Abeba	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Fédération de Russie</b>			
Vladikavkaz	8 semaines	Moscou	Jusqu'au 30 septembre 2011
Vladikavkaz	12 semaines	Moscou	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Nazran	6 semaines	Moscou	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Gaza et Cisjordanie (y compris le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient)</b>			
Gaza (tout le territoire)	6 semaines	Amman	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Cisjordanie (tout le territoire)	8 semaines	Amman	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Guinée</b>			
Conakry, Kissidougou, Nzérékoré	8 semaines	Dakar	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Guinée-Bissau (y compris le BINUGBIS)</b>			
Tout le pays	8 semaines	Dakar	Jusqu'au 30 septembre 2011

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Bissau	12 semaines	Dakar	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	8 semaines	Dakar	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Haïti (y compris la MINUSTAH)</b>			
Tout le pays	6 semaines	Saint-Domingue	Jusqu'au 30 septembre 2011
Tout le pays	8 semaines	Saint-Domingue	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Indonésie</b>			
Banda Aceh	12 semaines	Jakarta	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Reste de la province d'Aceh	8 semaines	Jakarta	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Iraq (y compris la MANUI)</b>			
Tout le pays	4 semaines	Amman	Jusqu'au 30 septembre 2011
Bagdad	4 semaines	Amman	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	6 semaines	Amman	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Kirghizistan</b>			
Osh	8 semaines	Istanbul	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Liban (y compris la FINUL)</b>			
Tyr	Retrait de la liste	Retrait de la liste	Retrait de la liste à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Reste du sud du Liban	8 semaines	Beyrouth	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Libéria (y compris la MINUL)</b>			
Barclayville, Fish Town, Gbarnga	6 semaines	Accra	Jusqu'au 30 septembre 2011
Reste du pays	8 semaines	Accra	Jusqu'au 30 septembre 2011
Tout le pays	8 semaines	Accra	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Maroc (y compris la MINURSO)</b>			
Laayoune	12 semaines	Las Palmas	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Népal</b>			
Baglung, Baitadi, Bajhang, Bardiya, Bhojpur, Biratnagar, Dadeldhura, Dang, Dhangadhi, Dhankuta, Dolakha, Humla, Ilam, Janakpur, Jhapa, Jumla, Kanchanpur, Kapilvastu, Mustang, Nepalgunj, Nuwakot, Palpa, Rolpa, Rupandehi, Salyan, Sindhuli, Sindhupalchok	8 semaines	Katmandou	Jusqu'au 30 septembre 2011
Pokhara, Surkhet	12 semaines	Katmandou	Jusqu'au 30 septembre 2011

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Bharatpur, Biratnagar, Janakpur, Surkhet	12 semaines	Katmandou	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Dadeldhura, Damak, Dhangadhi, Nepalgunj	8 semaines	Katmandou	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
<b>Niger</b>			
Maradi, Tahoua, Zinder	12 semaines	Niamey	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Agadez, Diffa	8 semaines	Niamey	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Ouganda</b>			
Entebbe	Retrait de la liste	Retrait de la liste	Retrait de la liste à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Arua, Mbarara, Soroti	12 semaines	Kampala	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Gulu	8 semaines	Kampala	Jusqu'au 30 septembre 2011
Gulu	12 semaines	Kampala	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Adjumani, Hoima, Kitgum, Lira, Moyo, Pader	8 semaines	Kampala	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Moroto	6 semaines	Kampala	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Pakistan</b>			
Tout le pays	6 semaines	Doubaï	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>			
Tout le pays	8 semaines	Brisbane	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Philippines</b>			
Cotabato	8 semaines	Manille	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>République centrafricaine (y compris le BINUCA)</b>			
Bangui	12 semaines	Yaoundé	Jusqu'au 30 septembre 2011
Bangui	16 semaines	Yaoundé	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	8 semaines	Yaoundé	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>République démocratique du Congo (y compris la MONUSCO)</b>			
Dungu	6 semaines	Entebbe	Jusqu'au 30 septembre 2011
Dungu	8 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Lubumbashi	12 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Reste du pays	8 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
<b>République-Unie de Tanzanie (y compris la MONUC)</b>			
Kigoma	8 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Serbie (y compris la MINUK)</b>			
Kosovo	8 semaines	Ljubljana	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Sierra Leone (y compris le BINUCSIL)</b>			
Freetown	12 semaines	Accra	Jusqu'au 30 septembre 2011
Freetown	Retrait de la liste	Retrait de la liste	Retrait de la liste à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	8 semaines	Accra	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Somalie</b>			
Tout le pays	4 semaines	Nairobi	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Soudan (y compris la MINUS et la MINUAD)</b>			
Khartoum, Port-Soudan	12 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
El Obeid	8 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Kassala, Kosti	6 semaines	Entebbe	Jusqu'au 30 septembre 2011
Kassala, Kosti	8 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Reste du pays	6 semaines	Entebbe	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Sri Lanka</b>			
Ampara, Batticaloa, Trincomalee	12 semaines	Colombo	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
Jaffna, Kilinochchi, Mannar Island, Mullaitivu, Vavuniya	8 semaines	Colombo	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Tchad</b>			
N'Djamena	8 semaines	Addis-Abeba	Jusqu'au 30 septembre 2011
N'Djamena	12 semaines	Addis-Abeba	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Abéché, Farchanna	6 semaines	Addis-Abeba	Jusqu'au 30 septembre 2011
Abéché, Farchanna	8 semaines	Addis-Abeba	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2011
Koukou	8 semaines	Addis-Abeba	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Timor-Leste (y compris la MINUT)</b>			
Dili	12 semaines	Darwin	Jusqu'au 30 septembre 2011
Dili	Retrait de la liste	Retrait de la liste	Retrait de la liste à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2011

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Localité désignée aux fins du congé</i>	<i>Période d'application</i>
Reste du pays	8 semaines	Darwin	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Turkménistan (y compris le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale)</b>			
Achgabat	Retrait de la liste	Retrait de la liste	Retrait de la liste à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
<b>Yémen</b>			
Harad, Sa'dah, Sana'a	8 semaines	Larnaca	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011

*Abréviations* : BINUCA = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; BINUCSIL = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone; BINUGBIS = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; BNUB = Bureau des Nations Unies au Burundi; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; MINUSTAH = Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MINUT = Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.